

## **Championnats du monde juniors de ski nautique de la FISNP 2018 Critères de sélection des athlètes**

### **Renseignements importants**

<b>Endroit:</b>	Tolède, Espagne
<b>Dates de la compétition:</b>	2 au 5 août 2018
<b>Dates du voyage:</b>	ÀÊD
<b>Organisateur:</b>	Fédération de ski nautique espagnole

Ce document décrit les critères de sélection des athlètes canadiens pour les championnats du monde juniors de ski nautique de la FISNP 2018 utilisés par Ski nautique Canada («**SNC**»), un comité de Ski nautique et planche Canada («**SNPC**»). Le comité de haute performance («**CHP**») de SNC aura l'autorité pour prendre toutes les décisions concernant les critères.

### **Aperçu de la compétition**

Les championnats du monde juniors de ski nautique sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de planche («**FISNP**») qui sont âgés de 16 ans ou moins le 31 décembre 2017 (né en 2001 ou plus tard).

Tous les membres qui sont admissibles pour représenter le Canada à une compétition de la FISNP et qui sont membres en règle de SNPC sont admissibles pour la sélection pour représenter le Canada aux championnats du monde juniors.

### **Objectif**

Les objectifs de cette compétition sont:

- (a) Maximiser le classement d'équipe du Canada; et
- (b) Assurer que tous les athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats du monde juniors selon les critères de participation de skieur individuel de la FISNP sont inclus dans la délégation des athlètes canadiens pour représenter le Canada aux championnats.

### **Procédure de sélection**

Aux championnats du monde juniors, les notes d'équipe seront calculées en utilisant les trois plus hautes notes globales dans chaque épreuve des six athlètes (maximum de quatre d'un genre) nommés par chaque pays aux fins de déterminer la note d'équipe.

Les athlètes pour représenter le Canada aux championnats du monde juniors et former l'équipe canadienne seront:

- (a) les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats; et
- (b) les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats comme skieurs individuels.

Le CHP se réserve le droit de changer la procédure et/ou les critères suivants si:

- (a) le format ou les règlements techniques de la compétition sont changés; et/ou
- (b) des circonstances inhabituelles se produiraient dans l'application de la procédure suivante et/ou que les critères sont injustes.

*Calcul des notes globales pour la sélection*

Sujette aux restrictions indiquées ci-dessous, la moyenne de chaque athlète:

- (a) de sa meilleure note d'épreuve dans les compétitions majeures indiqués ci-dessous; et
- (b) de ses deux meilleures notes d'épreuves dans deux compétitions admissibles pour des records la liste des classements mondiaux;

pendant la période du 26 juin 2017 au 25 juin 2018, inclusive, seront calculées, les trois notes utilisées doivent être une de la combinaison des notes des différentes périodes d'admissibilité décrites dans le tableau suivant.

<b>Période d'admissibilité 2</b> 26 juin 2017 au 26 mars 2018	<b>Période d'admissibilité 1</b> 27 mars au 25 juin 2018
1 note	2 notes
2 notes	1 note
0 note	3 notes

La moyenne des trois notes de chaque athlète dans chaque épreuve sera convertie en des points globaux (la "**note globale de sélection**") en utilisant les formules globales de la FISNP décrites ci-dessous. La note de 1000 points utilisée pour chaque épreuve dans les formules globales sera la moyenne des notes des trois athlètes dans chaque épreuve telle qu'indiquée dans la liste des classements mondiaux juniors de la FISNP de novembre 2017 dont les notes sont celles que le CHP anticipe qu'elles seront utilisées en déterminant la note d'équipe d'un pays aux championnats. Ces notes moyennes sont décrites ci-dessous dans les « Notes de référence ». Les notes de référence peuvent être révisées si les athlètes des autres pays participants qui sont choisis sont différents des athlètes anticipés par le CHP.

*Autres restrictions sur les notes qui peuvent être utilisées*

Chacune des notes d'épreuves de l'athlète utilisée pour calculer une note globale de sélection doit:

- (a) provenir d'une compétition séparée; et

- (b) provenir d'un endroit différent, sauf si une compétition majeure, et une compétition admissible pour des records de la liste des classements mondiaux qui n'est pas une compétition majeure, ont lieu au même endroit, les notes des deux compétitions majeures et de la compétition admissible pour des records de la liste des classements mondiaux peuvent être utilisées.

#### *Sélection des athlètes pour la note d'équipe*

Les paramètres suivants seront utilisés pour choisir jusqu'à six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats du monde juniors. L'objectif est de maximiser la note d'équipe du Canada aux championnats.

Les paramètres de sélection sont:

- (a) il ne peut y avoir plus de quatre athlètes d'un genre;
- (b) la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis sera utilisée pour déterminer si la note globale de sélection d'un autre athlète peut améliorer la note de l'équipe; et
- (c) le CHP peut (mais n'est pas obligé) choisir un athlète pour donner une note de remplacement même si l'athlète n'a pas de note globale de sélection qui est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis; le CHP peut utiliser sa discrétion selon cette clause même si la note globale de sélection d'un autre athlète est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis.

#### *Sélection des substituts*

Le CHP peut, mais n'est pas obligé, choisir jusqu'à deux substituts pour les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note de l'équipe du Canada aux championnats du monde juniors selon les critères de sélection précédents. Les substituts peuvent être choisis en même temps que les six athlètes sont choisis ou peuvent être choisis à une date ultérieure.

#### *Sélection des athlètes individuels*

Tous les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats du monde juniors selon les critères de participation des skieurs individuels de la FISNP seront choisis pour représenter le Canada aux championnats et feront partie de l'équipe canadienne. Les athlètes peuvent voir les critères dans le site Internet de la FISNP.

#### *Date limite pour envoyer les résultats*

Une copie des résultats de toute la compétition ou une feuille de classements, dans les deux cas signée par le directeur de la compétition ou le juge en chef de chaque compétition qu'un athlète veut utiliser dans la procédure de sélection, doit être reçue par SNPC par courriel à [info@wswc.ca](mailto:info@wswc.ca) avant la fin des heures

d'ouverture le 25 juin 2018. Les athlètes sont responsables de s'assurer que toutes les feuilles de résultats ou de classements sont reçues par SNC avant la date limite.

Peu importe ce qui précède, aux fins de ces critères de sélection, le CHP peut, mais n'est pas obligé, utiliser les résultats des compétitions affichés dans Internet s'il croit que les résultats affichés sont crédibles.

#### *Moment de la sélection*

Le CHP effectuera la sélection des athlètes qui représenteront le Canada aux championnats du monde juniors et formera rapidement l'équipe canadienne après la date limite d'envoi des résultats, le 25 juin 2018.

#### *Circonstances atténuantes*

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre exigé de compétitions ou qui nuisent aux performances de l'athlète, le CHP peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète veut que le CHP prenne en considération de faire des exceptions aux critères de sélection, l'athlète doit faire une demande écrite au CHP. La demande écrite doit être reçue par SNPC par courriel à [info@wswc.ca](mailto:info@wswc.ca) avant la fin des heures d'ouverture le 14 mai 2018. Après avoir reçu la demande, le CHP peut demander de l'information supplémentaire écrite à l'athlète. La décision du CHP sera annoncée à tous les athlètes qui peuvent être touchés par la décision.

#### *Appels*

Un athlète peut en appeler de toute décision prise en rapport avec ce document. Un appel doit être fait et traité selon la plus récente version de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible dans le site Internet de SNPC à : <http://wswc.ca/policies>

#### *Code de conduite*

Le CHP peut, en tout temps, et à sa discrétion, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe canadienne ou peut retirer un athlète après la sélection à cause du comportement actuel ou passé de l'athlète qui ne respecte pas le Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible dans le site Internet de SNPC à : <http://wswc.ca/policies>. Le CHP avisera l'athlète concerné, par écrit, de sa décision.

#### *Aptitude pour la compétition*

Le CHP peut, en tout temps, et à sa discrétion, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe canadienne ou peut retirer un athlète après la sélection si, à cause de la maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou d'une autre raison qui affecte la capacité de l'athlète à s'exécuter, le CHP croit qu'il est peu probable que l'athlète pourra s'exécuter aux championnats du monde juniors au niveau qui respecte les notes selon lesquelles la sélection de l'athlète dans l'équipe a été faite ou a été basée. Le CHP avisera, par écrit, l'athlète concerné de sa décision.

*Contrat du participant*

Chaque athlète choisi pour représenter le Canada aux championnats du monde juniors doit signer un Contrat de participant à la compétition dans lequel il accepte de respecter tous les règlements de SNPC, dont le Code de conduite de SNPC. Une copie du Contrat du participant à la compétition est disponible sur demande auprès de SNPC.

**Coût pour les athlètes**

Les athlètes choisis pour représenter le Canada aux championnats du monde juniors devront payer leurs propres billets d’avion et les frais pour les bagages associés au voyage pour l’événement. Les vols doivent être approuvés par le CHP avant de réserver. Le CHP n’a pas encore déterminé si les autres frais associés à la participation à l’événement seront payés par les athlètes choisis ou par SNC.

<b>Liste des compétitions majeures</b>		
Moomba Masters /Jr. Moomba	Le Masters (É.-U.) / Jr Masters	Championnats canadiens
Défi Can-Am	Omnium des É.-U. / Omnium des É.-U. Jr	Malibu /Malibu Jr.
Champ. canadiens de l’Est / Ouest (seulement si AR)	Omnium canadien	Championnats du monde
<p>De temps à autres, le CHP peut ajouter ou retirer une compétition à ou de la liste des compétitions majeures.</p> <p>Un athlète peut demander qu’une compétition soit ajoutée à la liste des compétitions majeures en envoyant (ou en demandant à un entraîneur ou un organisateur de compétition d’envoyer) à SNC une demande écrite pour ajouter la compétition au moins un mois avant la compétition. Le CHP déterminera si la compétition doit être ajoutée à la liste.</p> <p>Si des changements sont faits à la liste des compétitions majeures à la suite d’une décision du CHP, la liste ci-dessus sera mise à jour et les critères de sélection révisés des athlètes pour les championnats mondiaux juniors de ski nautique de la FISNP 2018 seront affichés dans le site Internet de SNC. Chaque athlète est responsable de connaître les compétitions de la liste des compétitions majeures en vérifiant s’il y a de l’information mise à jour dans le site Internet de SNC concernant les mises à jour de la liste des compétitions majeures ci-dessus.</p>		

<b>Notes de référence</b>			
	Slalom	Figures	Sauts

Hommes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD
Femmes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD
<p>Les notes de référence seront la moyenne des notes des trois premiers athlètes dans chaque épreuve telle qu'indiqués dans la liste des classements mondiaux juniors de novembre 2017.</p> <p>Les notes de slalom sont en fonction du système de points de la FISNP.</p>			

<b>Formules de la FISNP</b>	
Slalom et figures:	Le résultat de l'athlète x 1000 ÷ la note de référence de la sélection
Sauts - Hommes:	(Le résultat de l'athlète – 20) x 1000 ÷ (la note de référence – 20)
Sauts - Femmes:	(Le résultat de l'athlète – 13) x 1000 ÷ (la note de référence – 13)
Prenez note que les notes de slalom seront en fonction du système de points de la FISNP.	